

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le vendredi 14 février 2020 à 13h02 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. VOIRIE**
 - 3.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet - Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) - Dossier no 00028143-1 - 46065 (16) - 2019-07-24-34
 - 3.2. Programme d'aide à la voirie locale
- 4. ENVIRONNEMENT**
 - 4.1. Corridor appalachien : demande de fonds à FFQ, volet Hydro-Québec pour la mise en place des sentiers au mont Foster – Soutien financier
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

058-0220
AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 13h02.

059-0220
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

060-0220
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) -
DOSSIER NO 00028143-1 - 46065 (16) - 2019-07-24-34

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu que le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest approuve les dépenses d'un montant 55 345 \$ de relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

061-0220
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Le directeur général informe les membres du conseil que des plans et devis complets seront requis afin d'obtenir une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

062-0220
ENVIRONNEMENT
CORRIDOR APPALACHIEN : DEMANDE DE FONDS À FFQ, VOLET HYDRO-
QUÉBEC POUR LA MISE EN PLACE DES SENTIERS AU MONT FOSTER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest appuie le projet de Mise en valeur du mont Foster, récemment acquis par Corridor appalachien;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra l'aménagement d'une boucle d'environ 4 km de sentier pédestre, l'aménagement de deux stationnements et des panneaux d'accueil et d'interprétation en plus de la mise en place d'un groupe de patrouilleur local;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à contribuer financièrement au projet pour un montant de 60 000 \$ à même le Fonds des Parcs, terrain de jeux et espaces naturels;
- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer toute entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

063-0220
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

064-0220
CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 13h35.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire